

Barnoin, qui était alors évêque de Vienne, s'intéressa à leur sort, ainsi qu'Hirmengarde, la femme de Louis l'Aveugle, fils de Bozon, qui régnait alors sur la Bourgogne, dont dépendait le Viennois. Ils résolurent de confier aux moines de Montirandel le monastère ruiné de Saint Theudère pour le restaurer et y vivre sous la règle de Saint Benoît. Mais il fallait obtenir l'approbation du pape Formose ; Barnoin partit donc pour Rome avec le supérieur de la communauté, le moine Adalric ¹.

Le pape octroya une charte qui approuvait et confirmait le nouvel établissement. Elle est connue sous le nom de *Précepte du pape Formose*, et datée de 891 :

Les moines étaient autorisés à suivre la règle de Saint Benoît pour l'exercice de la vie cénobitique. Ils étaient exhortés à rétablir l'ancien monastère et à y faire toutes les réparations nécessaires. Mais pour les faciliter, les évêques de Vienne étaient formellement invités à ne pas leur imposer de servitude, ni de voyage coûteux ni de réception dispendieuse, enfin de n'exiger d'eux que le cens d'une livre d'argent pour la fête de Saint Theudère, payable à la fin de l'année. L'Abbé devait être élu en toute liberté suivant la règle de Saint Benoît et les moines pouvaient en cas de nécessité avoir recours à la suprême autorité du pape. Le précepte se terminait par l'anathème jeté à ceux qui porteraient atteinte aux biens que le monastère possédait ou pourrait posséder dans la suite des temps ².

L'évêque Barnoin donna en 894 un précepte en faveur des religieux, qui complète celui du pape Formose. Le but poursuivi par l'évêque est surtout de doter le monastère des revenus qui lui sont nécessaires et d'assurer sa prospérité. Du reste le jeune comte Hugues de Provence ³, qui sera plus tard le successeur de Louis l'Aveugle sur le trône de Bourgogne, est confié à leurs soins pour y recevoir son éducation et son instruction, c'est une preuve de l'importance déjà reconnue de cette institution monacale.

1. V. *Spicilegium, sive Collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant, olim editum opera et studio L. d'Achery*, édition de Paris, Montalant, 1723 ; 3 vol. in-fol., t. III, p. 366-367.

2. V. aussi : D. Mart. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1738-1855 ; 21 vol. in-f°, t. IX, p. 202.

3. Il est désigné comme le fils de Louis l'Aveugle, mais il ne l'est pas, nous croyons que c'est un de ses neveux.